Journal d'information de la commune de Septfonds

Bulletin municipal

N°12

MARS 2011

UNE PENSEE POUR NOS AINES…

Dans ces colonnes, nous avons souvent parlé des enfants, du groupe scolaire (11 classes), de la crèche, de l'accueil parents-enfants parce que l'augmentation et le rajeunissement de la population nécessitaient de tels équipements.

Notre village est aussi une terre d'accueil pour les nouveaux retraités, il fait bon vivre à SEPTFONDS et l'on y vit longtemps, pour preuve deux anniversaires en deux mois et non des moindres :

- Mme Jeanne HAVET – 103 ans en janvier,

- Mme Elisa BRU – 100 ans en décembre,

toutes deux bien entourées par les parents, amis et aides ménagères, vivent à leur domicile et quelques centenaires se préparent à la fête…

Le 8 janvier dernier, à l'invitation de la municipalité et du centre communal d'action sociale, selon une tradition déjà bien établie depuis huit ans, nous avons retrouvé, à la salle des fêtes de Septfonds, près de 130 aînés de 75 ans et plus pour partager un repas convivial, chanter et évoquer les souvenirs du passé, sans négliger les sujets d'actualité.

Pour le Maire, ce fut, après les mots d'accueil et la présentation des projets en cours, l'occasion de rappeler qu'on ne vivait plus dans notre village comme avant !! Des précautions élémentaires doivent être prises en matière de sécurité (tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de son domicile) et ces consignes figurent dans le précédent bulletin. Elles vous seront rappelées, avant l'été, qui est une période particulièrement propice à la délinquance.

Aujourd'hui, des formes nouvelles de violence se développent et lorsque l'on s'en prend aux établissements scolaires, aux locaux communaux et associatifs, aux commerces et aux domiciles de personnes vulnérables, la résignation n'est pas de mise. Non ! L'insécurité n'est pas une fatalité et nous ne l'acceptons pas !

Au plan local, les élus, le garde champêtre et les services municipaux ont, ensemble, mis en place des moyens de dissuasion, des actions d'anticipation et de prévention, en liaison étroite avec les services de gendarmerie très présents, jour et nuit, sur la commune.

La sécurité, partout et pour tous, constitue une exigence absolue et la chance de notre village est de pouvoir compter, dans nos quartiers, sur la solidarité des voisins, au nom de l'amitié sans doute, mais aussi d'un engagement mutuel et citoyen.

Que ces quelques rappels ne vous privent tout de même pas de belles promenades, de sorties et travaux dans vos jardins, à l'approche du printemps et de préparer les Plantafolies du dimanche 15 mai 2011.

Merci de votre compréhension, soyez assurés de notre dévouement à votre égard.

Bien cordialement,

Jacques Tabarly

MAIRIE DE SEPTFONDS
Rue de la République
82240 Septfonds
Tél. : 05-63-64-90-27
Fax : 05-63-64-90-42
courriel : mairie-septfonds@info82.com

Ouverture des bureaux
Lundi à vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h
Samedi : 9h - 12h.
Fermé le samedi matin
des mois de juillet et août.

Permanence Urbanisme
Réception des dossiers :
Lundi et mardi : 9h - 12h et 14h - 16h

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE
Tél. : 05-63-31-26-36
mediatheque.septfonds@orange.fr

Mardi : 16h - 18h30
Mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h
Jeudi : 16h30 - 19h
Samedi : 10h - 12h

DÉCHÈTERIE
Tél. : 05-63-27-21-13

Mardi : 9h - 12h
Mercredi : 14h - 17h
Jeudi : 10h - 12h
Vendredi : 14h - 17h
Samedi : 10h - 12h et 14h - 17h

SOMMAIRE

Editorial : p. 1
Histoire : p. 2 et 3
Commissions : p. 4 et 5
Associations : p. 6 à 7
Infos générales : p. 8
Calendrier : feuillet supp.

La source de Bourrel

Le lieu-dit « Bourrel » n'est rattaché à la commune de Septfonds que depuis 1977. De ce fait, la source du même lieu l'est également depuis cette date. Mais déjà en 1902, l'eau était un bien précieux qui était entre autre recherché pour fournir les nombreuses usines qui fonctionnaient partout sur notre commune…

Histoire de la source de Bourrel par M. Ferrer :

En date du 22 février 1902, le Conseil Municipal de Septfonds « est d'avis… que la fontaine dite de Bourrel soit captée ». Le projet est confié à M. Chaulet qui rend son travail assez rapidement, puisque le Maire de Septfonds en fait une copie en date du 6 mars 1902.

Nous donnons ci-dessous l'essentiel de ce document :

Alimentation en eau de la ville de Septfonds - 1902 *(extraits) :*

Choix de la source : …Bien des sources jaillissent dans la région par les failles que présente la couche calcaire, mais elles sont toutes à un niveau inférieur à celui du chef-lieu à alimenter. Seule la fontaine de Bourrel, la plus abondante de toutes, se trouve à une altitude plus élevée. Ces deux raisons nous ont fait choisir cette dernière pour l'alimentation de la commune de Septfonds.

Fontaine de Bourrel : La source désignée sous ce nom est située sur le territoire de la commune de Saint-Antonin, sur le côté gauche de la route nationale 126 de Montauban à Saint-Flour, et sur la rive droite du ruisseau de Daudou dans lequel se jettent ses eaux.

À qui appartient la source ? La source de Bourrel jaillit à l'air libre sur le territoire de la commune de Saint-Antonin, dans une parcelle de terrain appartenant à cette dernière, laquelle, par suite, se trouve propriétaire de la source.

Ce que deviennent ses eaux : Les eaux (après avoir traversé la parcelle sur laquelle elles jaillissent) se versent dans le ruisseau de Daudou, d'où elles se jettent dans la Lère pour de là grossir l'Aveyron.

Sur son parcours, le ruisseau de Daudou irrigue les prairies qui le bordent et actionne les rouets de quatre moulins, dont un en amont de Septfonds - le moulin d'Alric, et les autres à l'aval.

Le régime des eaux du ruisseau de Daudou, au point de vue légal, n'est pas celui qui existe en pareil cas. À la suite d'un accord intervenu le 17 mai 1752 entre les riverains et les propriétaires des moulins, les premiers ne peuvent irriguer leurs prairies que du samedi soir (au coucher du soleil) au lundi matin, à l'exclusion de tous les autres jours de la semaine.

Acquisition de la source : Le chef-lieu de la commune de Saint-Antonin se trouve à environ une distance de 10 à 12 kilomètres de la source qui nous occupe ; d'un autre côté, le sol accidenté de cette commune empêche son chef-lieu - la seule agglomération importante qu'elle possède -, d'utiliser les eaux de la fontaine de Bourrel.

Actuellement, ces dernières ne servent qu'aux lessives que les habitants des environs viennent y laver. Deux ou trois foyers viennent y puiser l'eau nécessaire à leur alimentation, et quatre ou cinq foyers seulement s'en servent pour l'abreuvage de leurs bestiaux.

On voit, par suite, que bien peu d'habitants de la région se servent des eaux de la fontaine de Bourrel pour le puisage et l'abreuvage, et une visite des lieux permet de se rendre compte que le lavage s'effectue dans des conditions très défectueuses, dans un simple fossé, sans abri contre les intempéries des saisons, et que ce n'est que par l'établissement de petits barrages que la hauteur d'eau nécessaire peut s'obtenir.

Pour ces raisons, nous ne craindrons pas de dire que l'intérêt général sera bien mieux satisfait si la source qui nous occupe, comme la parcelle sur laquelle elle jaillit, devenaient la propriété de la commune de Septfonds.

Mais cette dernière ne saurait prétendre et ne voudrait s'approprier cette surface de terrain, et par suite la source, sans juste indemnité.

Nous croyons donner à cette indemnité une valeur supérieure à ce qu'elle comporte, par la disposition contenue dans notre projet et que nous décrivons plus loin.

Cette disposition consiste :

1° - Dans l'établissement d'un trou de puisage et d'un abreuvoir dans lesquels le niveau de l'eau sera constant et toujours assuré ;

2° - Par la construction d'un lavoir couvert et maçonné dans lequel dix-huit femmes pourront laver leurs lessives, sans préjudice d'un « éclaircis soir isolé » où le linge pourra séjourner avant d'être exposé aux ardeurs du soleil, et, comme on le verra plus loin, l'eau du lavoir sera renouvelée toutes les six heures par une alimentation assurée et continue qui dépassera mille litres à l'heure.

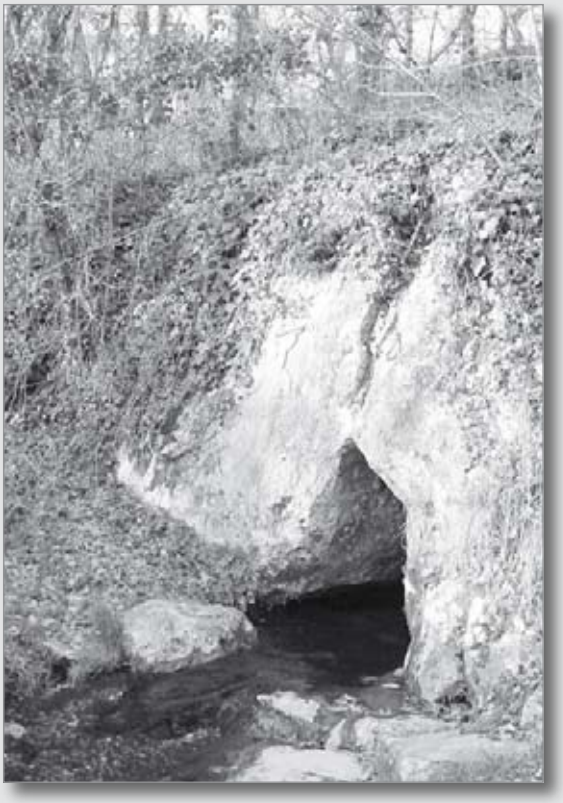

<u>Entente amiable</u> : Dans le cas d'une entente amiable avec la commune de Saint-Antonin, tous les travaux susvisés, compris au projet, seraient exécutés et entretenus par la commune de Septfonds, laquelle deviendrait par contre propriétaire de la parcelle n° 1788 de la section J que la commune de Saint-Antonin aliènerait en sa faveur.

<u>Entente amiable impossible</u> : Si, contre notre attente, l'accord entre les deux communes n'aboutissait pas, il y a lieu de voir si celle de Septfonds peut recourir à l'expropriation…. Or, nous l'avons déjà dit, nous n'enlevons en rien, ni le puisage, ni l'abreuvage, puisque nous laissons toute l'eau à cet effet, et nous allons jusqu'à faciliter la chose par l'établissement de réservoirs en maçonnerie ; et quant au lavage, on ne pourrait nier que nous laissons une quantité d'eau bien supérieure à celle qui est nécessaire.

On voit, par suite, que si notre avis est conforme aux règles de la jurisprudence, la commune de Septfonds pourra toujours se rendre propriétaire de la source, après l'accomplissement de diverses formalités ; mais dans le cas d'expropriation, on ne saurait la contraindre à bâtir un trou de puisage, un abreuvoir, ni un lavoir ; elle n'aurait qu'à laisser couler l'eau nécessaire dans la rigole qui existe actuellement, et ne prendre pour elle que les eaux surabondantes.

<u>Usagers inférieurs</u> : Après la propriété de la source, nous devons nous occuper des irrigations et des moulins. La situation doit s'examiner suivant que l'accord amiable avec Saint-Antonin sera possible ou non…

Septfonds, le 6 mars 1902. Pour copie conforme,
Le maire : Henri Rey

Fort de ce projet, le Maire de Septfonds ne tarde pas à adresser une lettre au Maire de Saint-Antonin. C'est ainsi que, le 6 avril 1902, les membres du Conseil municipal de Saint-Antonin écoutent leur président faire la lecture d'une lettre dans laquelle « *M. le Maire de Septfonds fait connaître que le Conseil municipal de cette commune a décidé en principe la captation de la fontaine de Bourrel pour l'alimentation de cette localité, et prie M. le Maire de vouloir bien appeler le Conseil municipal de Saint-Antonin à donner son avis sur ce sujet* ».

Sur quoi le Conseil municipal de saint-Antonin décide de nommer une commission afin que soit étudiée cette proposition. Elle est composée de MM. Pénard, Delpech, Nonorgues, Bourès, Gorsse et Serres.

Le 8 juin 1902, le Maire rapporte au Conseil que la Commission chargée d'étudier la demande de captation des eaux de la fontaine de Bourrel s'était transportée sur les lieux, et qu'elle avait reconnu que cette source était assez abondante pour fournir de l'eau à cette localité et à la section de Servanac. En conclusion, la Commission « *était d'avis d'accueillir favorablement* » la demande faite par M. le Maire de Septfonds.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant que cette prise d'eau serait une source de revenus pour Septfonds par les concessions que la Municipalité pourrait consentir aux nombreuses fabriques qui tous les ans dépensent des sommes importantes pour se procurer de l'eau, décide d'accorder cette prise d'eau dont le volume sera déterminé ultérieurement moyennant une redevance annuelle de mille francs.

On ne connaît pas la suite de cette affaire. Il semble qu'il n'y en ait pas eue. En demandant une redevance, la Municipalité de Saint-Antonin fait connaître qu'elle n'est pas vendeuse de la parcelle. C'est sans doute pourquoi aujourd'hui il n'y a trace ni de prise d'eau, ni de lavoir ni d'abreuvoir à la fontaine de Bourrel.

Ce que l'on peut penser, c'est que la Municipalité de Septfonds, rebutée par la redevance, a laissé tomber le projet « Bourrel » pour se tourner vers un autre, moins compliqué et moins onéreux. Car Septfonds, avec toutes ses usines et fabriques, a un grand besoin d'eau. C'est ainsi que le 14 juin 1902 naît le dossier ayant trait au projet de captation de la fontaine de Septfonds : « *le Conseil est d'avis d'autoriser le concessionnaire de la distribution d'eau pour l'alimentation de la ville de capter la dite fontaine de Septfonds* ». Ce responsable, c'est M. Brillouin. Il est administrateur-délégué de la Société Industrielle de Tarn-et-Garonne qui a son siège à Caussade.

…et, de ce temps, la fontaine de Bourrel coule toujours, arrosant de ses belles eaux pures les vertes prairies septfontoises, avant d'aller se jeter dans la Lère, puis, de concert avec cette dernière, dans l'Aveyron.

Commission «finances»

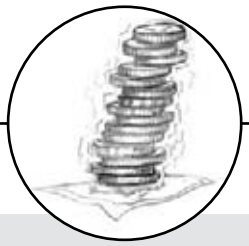

BUDGET 2010

Les comptes 2010 ont été votés en Conseil Municipal le vendredi 18 février 2011.
Le tableau joint en présente les principaux paragraphes, en Fonctionnement et en Investissement.

LE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses, en augmentation globale de 3% par rapport à 2009, ont été maitrisées. **Les charges de personnel**, salaires plus cotisations, qui représentent 51% du total des dépenses, ne progressent que de 1,5%, grâce aux contrats aidés ainsi qu'au non remplacement intégral des départs. Des économies ont été réalisées sur les factures d'éclairage public en remplaçant les lampes au mercure par des lampes au sodium (plan pluriannuel).

- A noter que **les dépenses d'entretien** sont affectées par les fréquentes réparations et interventions effectuées suite aux dégradations de plus en plus nombreuses, grevant d'autant les possibilités d'investissement.

Les recettes : elles progressent de 2,8%, dont 2% pour les impôts et taxes.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	318 016,80	Produits des services	54 927,30
Charges de personnel	637 163,91	Impôts et taxes	658 345,74
Opérations d'ordre	4 310,81	Dotations et participations	694 222,56
Autres charges de gestion	162 519,24	Autres produits	33 084,02
Charges financières	117 922,47	Atténuations de charges	62 327,31
Total dépenses:	1 239 933,23	**Total recettes:**	1 502 906,93

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses imprévues	20 311,07	Opérations d'ordre	5 628,06
Rembt capital emprunts	309 363,89	Remboursement TVA + TLE	136 273,25
Subventions d'équipement	3 135,31	Subventions	153 703,52
Immobilisations corporelles	109 779,62	Emprunts	231 000,00
Immobilisations en cours	57 482,99	Opérations patrimoniales	20 311,07
Total dépenses:	500 072,88	**Total recettes:**	546 915,90

L'INVESTISSEMENT :

Pas de grosses dépenses d'investissement en 2010, ce qui a permis de ne pas contracter un engagement d'emprunt de 231 000 € .
Une dernière facture de 50 000 € a soldé les travaux du groupe scolaire et 64 000 € ont été affectés au réseau de voirie.

LA DETTE :

Au 1er janvier 2011, le montant de la dette s'élève à 2 504 212,35 € ; l'annuité pour 2011 (capital et intérêts) est de 196 663,56 € .

Commission «environnement»

Semons du champêtre !

Nous y sommes, l'hiver s'est achevé, place au luxuriant printemps !

Les arbres et arbustes ont sûrement été taillés, ainsi que les rosiers, les mangeoires à oiseaux sont décrochées, il est temps de passer au jardin où tout s'accélère.
C'est également au printemps qu'il nous est possible d'apporter de la diversité dans nos rues, nos devant de portes et jardins en semant des fleurs.

Les semis de mélanges fleuris apportent de nombreux avantages :
- esthétique par la multitude de choix désormais possible (attention, pas d'espèces horticoles en pleines campagnes !!!)
- biodiversité par les auxiliaires et oiseaux attirés par ces prairies
- écologique, car ce type de semis est une alternative aux désherbants utilisés le long des clôtures, des pieds de mur, au bord d'allées ou d'espaces libres…

La préparation du sol se révèle être l'étape essentielle à la réussite du semis. Il faut préparer un lit de semences fin de minimum 5 cm. Les graines étant souvent de tailles très diverses et la quantité nécessaire avoisinant les 10 g au m², mélangez-les avec du sable fin en volume égal afin de les semer à la volée. Ensuite un bon arrosage finira de tasser et mettre en contact avec la terre le semis.

Veillez par la suite à apporter un peu d'eau si nécessaire pour la survie de l'ensemble.
L'entretien est très simple, il se résume à un nettoyage et rabattage dès que les plantes ont dépéri. Veillez particulièrement à attendre que les graines soient bien mures avant de faire le grand nettoyage, ainsi, lors de vos travaux d'entretien, les graines se dissémineront aux alentours et vous serez agréablement surpris de voir la colonisation de vos plantes s'opérer, en plus de vos semis initiaux.

Vous trouverez à votre disposition à l'accueil de la mairie de petits sachets (pour 2 à 3 m²) de mélanges de fleurs champêtres qui vous permettront de fleurir vos devant de portes. (**N'oubliez pas de signaler vos semis (panneaux, étiquettes) afin que lors de nos travaux de maintenance de voirie, nous ne ruinions pas votre travail**.)

Bon semis à tous !
Richard, le Jardinier

Travaux

Réfection de la canalisation d'eau potable reliant le château d'eau de Septfonds au réseau général source du Candé.
Les 1ère et 2ème tranches de ce projet sont réalisées depuis la limite de la commune de Cayriech jusqu'au cimetière.
La 3ème tranche depuis le cimetière jusqu'au château d'eau va être réalisée.
- Début des travaux : mi-mai
- Fin des travaux : août 2011

Coût prévisionnel des 3 tranches : 1 350 000 € h.t. (subventions non déduites). **Prise en charge par le Syndicat Intercommunal Montpezat / Puylaroque.**
Les travaux de la 3ème tranche vont provoquer des gênes sur la VC n° 6 (Route de Monteils).
Tout sera fait pour les minimiser mais nous comptons sur votre civisme.

«A.L.S RANDONNÉES »

Sous ce même logo, deux groupes de randonneurs…

L'inscription à cette activité permet de marcher aussi bien avec un groupe qu'avec l'autre.

RANDO 2 ou RANDO-PROMENADE
Ce groupe réunit des personnes souhaitant se retrouver chaque semaine pour marcher ensemble à une allure « modérée » sur une distance « modérée » leur permettant de lier des liens d'amitié tout en découvrant notre région et en pratiquant une activité sportive bénéfique pour le corps et pour l'esprit.
Chaque jeudi départ à 13 h 45 place des Anciens Combattants pour un parcours de 7 à 12 km suivant la saison.
Contacts : Brigitte Frison, Jacques Lubin et Christian Pitelet.

RANDO 1
Ce groupe rassemble des marcheurs plus confirmés désireux d'effectuer des sorties plus longues, à un rythme plus soutenu, mais toujours dans le même esprit de bonne entente, de solidarité et de découverte.
Le samedi (parfois le dimanche) tous les 15 jours, départ soit le dimanche matin soit à 13 h 30 place de la Salle des fêtes.
Une sortie annuelle de 4 jours est programmée en Ariège, pour le « pont » de l'Ascension.
Contacts : Evelyne Jouany et Pierre Gauthié.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues… et chaque participant a le loisir de préparer, de guider et d'animer une randonnée.

«les Enfants d'abord»

Carnaval des enfants
Vendredi 25 mars
à partir de 18h30

Cette année, nous allons célébrer le carnaval sous le thème des «**PAYS DU MONDE**»
(ou laisser libre choix à votre imagination).
Nous partirons de l'ancienne école primaire et nous défilerons dans les rues de Septfonds, jusqu'à la salle des fêtes où nous procéderons à l'embrasement de «**MONSIEUR OU MADAME CARNAVAL**».

Vous pourrez ensuite vous restaurer autour d'un repas animé par un DJ DISCO.

Au menu :
Assiette de charcuterie / Fondant de poulet farci avec sa sauce aux champignons et ses légumes / Fromage / Dessert.

ADULTES = 12€ **ENFANTS = 6€ (de la maternelle jusqu'au CM2)**

Repas uniquement sur réservation. Pour être validées, les réservations doivent être accompagnées de leur règlement (Chèque à l'ordre de l'Association des Parents d'Elèves : «***Les enfants d'abord***». A déposer avant le 21 mars dans la boîte aux lettres de l'école maternelle rue Jean Lacan ou remis par votre enfant à son instituteur.

«Le Foyer Septfontois»

PRÉVISIONS 2011

Janvier :
Jeudi 20 : bal de la coque avec EVASION DANSE

Février :
Jeudi 10 : assemblée générale à 14h30 au foyer - appel des cotisations.
Jeudi 17 : bal mensuel avec LES COPAINS DU MUSETTE
Dimanche 27 : grand loto annuel à la salle des fêtes à 14h30.

Mars :
Du 2 au 6 : voyage à Salou (Espagne). Ouvert à tous.
Prix : 210€ - Départ : 5h. Salle des fêtes.
Jeudi 17 : Bal mensuel avec TIC TAC MUSETTE
Jeudi 31 : Déjeuner spectacle au Moulin Neuf à Barbaste (47), avec visite préalable d'un producteur (prix : 45€), départ 8h à la salle des fêtes. Inscriptions du 1/03 au 21/03.

Avril :
Jeudi 14 : petit loto au Foyer à 15h, 1€ le carton avec goûter offert. Inscriptions dès le 22/03 limitées à 60 participants.
Jeudi 21 : bal mensuel avec LES GLOBE TROTTERS

Mai :
Jeudi 19 : repas annuel dansant à 12h30, avec INVITATION MUSETTE. Inscriptions : du 15/04 au 10/05. Prix 22€ pour les adhérents, 27€ non adhérents.

Juin :
Jeudi 16 : Visite des phosphatières de Bach, départ 14h à la salle des fêtes. Inscriptions : 15€ du 19/05 au 3/06.
Jeudi 30: repas des adhérents à Négrepelisse. Inscriptions du 19/05 au 17/06. Participation : 12€ .
Départ en car, 11h30 à la salle des fêtes (+ 3€).

Juillet et Août : **vacances !!!**

Septembre :
Du 3 au 10 : grand voyage annuel au Portugal.
Participation : 650€ (ouvert à tous). Possibilité de paiement en trois fois (février, mai et fin juillet).
Jeudi 15 : bal mensuel avec DUO MUSETTE
Jeudi 22 : petit loto à 15h au foyer. 1€ le carton avec goûter offert. Inscriptions à dater du 1/09 limitées à 60 places.

Octobre :
Jeudi 6 : sortie à Puycelsi. Départ à 11h30 à salle des fêtes. Visite du village, déjeuner à Fontbonne.
Inscriptions du 22/08 au 23/09. Prix : 30€
Jeudi 20 : bal des 80 ans avec JEAN ROBERTY

Novembre :
Jeudi 17 : bal mensuel avec FRANCIS BERNARD
Jeudi 24 : petit loto à 12h30 au Foyer avec repas «pot au feu». Prix : 15€ avec 2 cartons gratuits. Inscriptions dès le 24/10 limitées à 60 personnes.

Décembre :
Jeudi 15 : bal de la bûche avec LES COPAINS DU MUSETTE.

«Le Pêcheur Septfontois»

LA SOCIETE DE PECHE VOUS INFORME

Suite à l'assemblée générale du 11 décembre 2010, la composition du bureau est la suivante :

PRESIDENT D'HONNEUR	: Mr Pierre MIRAMONT
PRESIDENT	: Mr Claude BASON
VICES PRESIDENTS	: Monsieur José VIVES et André AUSSET
SECRETAIRE	: Mr Didier LEROY
TRESORIER	: Mr Jean-Claude RIFF

La vente des cartes de pêche se fera au salon de coiffure Sébastien Salon Tendance.

PROJETS :
. **1**/ Lâcher de 100 kg de truites pour l'**ouverture du 12 mars** sur la Lère.
. **2**/ Lâcher de 100 kg de truites pour Pâques sur la Lère et sur le Daudou (avant le Moulin d'Alric). Parcours de pêche réservé aux enfants de moins de 12 ans munis d'une carte de pêche «Enfant» 3€). Une réglementation est prévue par affichage.
Concours de Pêche avec remise de prix pour les enfants le **dimanche 24 avril** de 9 h à midi.
. **3**/ Un lâcher de 100 kg de truites aura lieu au lac de Mr MASSIP - Route de St Cirq – ouvert à tous le **samedi 11 juin** à partir de 8 h. Prix de l'engagement : 10€ par pêcheur à partir de 12 ans et 3€ par enfant de moins de 12 ans accompagnant un pêcheur adulte (Voir règlement à l'entrée). Les enfants de moins de 12 ans doivent être sous la responsabilité d'un adulte.

Amis pêcheurs : respectons l'environnement, la nature, les propriétaires, les propriétés traversées, et tout le monde y trouvera son compte…

«Chasseurs Septfontois»

Tous les chasseurs ayant pris la carte à l'A.C.C.A. de Septfonds doivent rendre le carnet de prélèvement en le déposant :
- soit dans la boîte aux lettres de l'A.C.C.A. (à la Mairie)
- soit dans celle du Président (Monsieur Jean ARSIVAL, 3 Chemin de Luachos, 82240 SEPTFONDS).

Nous vous rappelons qu'il est INDISPENSABLE de restituer ces carnets.

INFOS GÉNÉRALES

Dispositif frelons asiatiques

Se faire inscrire à la mairie qui transmettra les demandes au responsable départemental. Pour 20 € (qui serviront à financer le renouvellement du produit), vous serez débarrassés de ces vilaines bêtes et permettrez aux abeilles de subsister : elles sont indispensables pour la pollinisation de tous les autres végétaux.

FNACA

A l'occasion du 49ème anniversaire du « Cessez le feu » en Algérie (19 Mars 1962) pour honorer la mémoire des 30 000 victimes tombées en Afrique du Nord, je vous invite à participer à la cérémonie qui aura lieu cette année à Lavaurette, le dimanche 20 mars 2011.
Dépôt de gerbe à 11h15 au monument aux morts de Lavaurette.

NOUVEAU À SEPTFONDS

LAVERIE LIBRE-SERVICE
Propose ramassage de linge à domicile dans le village de Septfonds le vendredi.
Services rendus :
Lavage - Séchage
Pliage
Renseignements :
Tél : 06.18.79.81.65

Espace PNEUS by Lazourze
Pneus Neufs & Occasions
[Tourisme - Agricole - Poids Lourd]
Mécanique & Entretien
ZA Dardennes
82240 SEPTFONDS
05.63.64.00.32 / 06.84.57.60.13

Cabinet d'Acupuncture et de Naturopathie
16 rue d'Auvergne - 82240 Septfonds
Christine Delagnes - Acupuncteur - Tél. 06 61 23 14 61
Aloïs Cassan - Naturopathe Tél. 06 13 89 16 87
(Sur rendez-vous)

RÉFORMES DES RETRAITES

Relèvement de l'âge légal de départ à la retraite : 60 ans > 62 ans

Assuré né à compter du	Age légal de départ à la retraite	Départ à la retraite au plus tôt le
1er juillet 1951	60 ans et 4 mois	1er novembre 2011
1er janvier 1952	60 ans et 8 mois	1er septembre 2012
1er janvier 1953	61 ans	1er janvier 2014
1er janvier 1954	61 ans et 4 mois	1er mai 2015
1er janvier 1955	61 ans et 8 mois	1er septembre 2016
1er janvier 1956	62 ans	1er janvier 2018

Relèvement de l'âge pour l'attribution au taux plein : 65 ans > 67 ans

Assuré né à compter du	Age de départ à la retraite à taux plein	Départ à la retraite à taux plein
1er juillet 1951	65 ans et 4 mois	1er novembre 2016
1er janvier 1952	65 ans et 8 mois	1er septembre 2017
1er janvier 1953	66 ans	1er janvier 2019
1er janvier 1954	66 ans et 4 mois	1er mai 2020
1er janvier 1955	66 ans et 8 mois	1er septembre 2021
1er janvier 1956	67 ans	1er janvier 2023